

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 65, Summer 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17262ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (1995). Avis et prises de position. *Continuité*, (65), 63–66.

Un précédent inacceptable

Le 15 mars dernier, la Ville de Montréal adoptait une résolution visant à abroger la citation du couvent Saint-Isidore. Ce bâtiment, datant de 1852, a été cité monument historique en 1990 en vertu de la Loi sur les biens

culturels. Cette année-là, les religieuses s'étaient opposées à la citation de leur propriété, prétextant une perte de valeur marchande. Elles obtiendront finalement une compensation importante pour avoir vu

leur bâtiment « dévalué » pendant cinq ans.

L'abrogation de la citation laisse cependant entrevoir le pire pour ce monument important. Cet inacceptable précédent pourrait avoir des conséquences dramatiques

sur tout le patrimoine du Québec. Le Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal ont fait connaître leur désaccord et travaillent conjointement à la formation d'un mouvement d'opposition.

À L'Assomption, la maison LeRoux a, hélas, été démolie

Située face à la rivière, à l'angle de la rue du Portage et au cœur du noyau historique de L'Assomption qui vient de fêter son 275^e anniversaire, la maison LeRoux, construite en 1830, a finalement été démolie. Et ce, en dépit d'une importante opposition. L'administration municipale s'était même prononcée pour la sauvegarde « de ce bâtiment d'une grande valeur patrimoniale et architecturale s'insérant dans un ensemble urbanistique des plus intéressants » (résolution du 8 décembre 1994).

Un imposant centre d'accueil occupe aujourd'hui le terrain derrière la maison. Il est regrettable que cette nouvelle construction se soit élevée sur un tel site sans que soient pris en compte les avis et les mises en garde de nombreux citoyens et divers groupes inquiets des répercussions sur le patrimoine architectural et paysager.

C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux du



Construite en 1830, la maison LeRoux avait été acquise par les sœurs de la Providence en 1870. Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en a par la suite été propriétaire.

Québec qui était propriétaire de la maison démolie. Il faudra bien qu'un jour les organismes publics des

réseaux de l'éducation et de la santé adoptent eux aussi une stratégie de conservation et d'utilisation de leurs biens

patrimoniaux comme cela a maintes fois été souhaité, avant d'avoir fait disparaître tous leurs anciens bâtiments.

La vocation des Nouvelles Casernes à Québec encore sur la sellette



En avril dernier, le ministère du Patrimoine canadien et la Corporation de l'Hôtel-Dieu ont signé un contrat emphytéotique permettant au gouvernement fédéral d'utiliser la portion des Fortifications de Québec près des Nouvelles Casernes et d'y entreprendre des travaux de stabilisation et de restauration.

Avec la signature de cette entente, la question de la vocation des Nouvelles Casernes refait surface. Quelques années se sont écoulées depuis le projet du Musée de la Nouvelle-France que l'on pensait y installer et qui n'a jamais vu le jour. La signature du contrat complexifie le dossier puisque la restauration et la mise en valeur des Nouvelles Casernes nécessitent une concertation entre le propriétaire du Parc de l'Artillerie, le ministère du Patrimoine canadien et

La saga des Nouvelles Casernes construites à Québec au XVIII^e siècle par Chaussegros de Léry se poursuit.

l'Hôtel-Dieu de Québec, qui demeure propriétaire des Nouvelles Casernes. Tout projet de restauration et de mise en valeur doit évidemment considérer l'environnement des Nouvelles Casernes. La Corporation de l'Hôtel-Dieu réfléchit actuellement sur l'utilisation des bâtiments.

Construites au XVIII^e siècle par Chaussegros de Léry, les Nouvelles Casernes témoignent de la vie militaire française en Amérique. Elles présentent également un intérêt architectural indéniable du fait de leur conception en rangée, inhabituelle à l'époque. Depuis plusieurs années, le CMSQ s'intéresse de près à la vocation des Nouvelles Casernes et demeure à l'affût. Une visite sera organisée sous peu pour inspecter l'état des lieux.

Quel sort attend la maison F.-X. Garneau ?

La maison François-Xavier Garneau est à vendre. Construite en 1862 par Ferdinand Peachy, la maison séduit les visiteurs par son décor victorien. La demeure de l'illustre historien, inscrite dans le Réseau des Intérieurs, recèle une valeur patrimoniale exceptionnelle. La collection de livres rares qu'elle abrite rehausse encore le prestige de ce monument historique reconnu par le ministère des Affaires culturelles.

En réponse aux vives réactions qu'a suscitées la nouvelle de la vente, la Société historique de Québec a organisé un forum sur cette question. C'est à la suite de ce forum qu'un comité multidisciplinaire a été mis sur pied pour réfléchir sur une structure de fonctionnement viable pour la maison. Le Conseil des monuments et sites participe activement à



La maison F.-X. Garneau constitue un élément important de notre patrimoine bâti et intellectuel.

ce comité. Il est d'avis qu'il faut examiner la nature des activités offertes, leur rentabilité ainsi que leur harmonisation tout en tenant compte du caractère de la maison. De plus, il faut porter une attention particulière au mode de propriété du bâtiment. Actuellement, le fait qu'un individu en soit propriétaire n'offre aucune garantie aux gouvernements, aux institutions financières ou aux donateurs potentiels sur la pérennité du projet. Plusieurs scénarios sont donc à l'étude afin d'être proposés au propriétaire actuel.

Un entretien adéquat pour le cimetière Belmont, à Québec

À Québec, le cimetière Belmont recèle un patrimoine religieux dont l'intégrité est aujourd'hui en péril. Aménagé en 1859 selon les plans de l'ingénieur civil bien connu Charles Baillairgé, le cimetière Belmont s'apparente à l'architecture funéraire française et américaine. Il contient des monuments prestigieux tels que le mausolée de la famille Tessier, dont la porte, notamment, est inspirée de l'architecture néopalladienne, ou encore le mausolée de la famille George Élie Amyot, dont les éléments rappellent l'Antiquité.

L'entretien actuel des lieux n'est pas à la mesure de la valeur patrimoniale et environnementale du site. C'est pourquoi le Conseil des monuments et sites du Québec ainsi que des citoyens font pression actuellement sur l'Archevêché pour assurer à la population un lieu de recueillement qui soit digne de la mémoire de ses ancêtres. Le patrimoine paysager d'envergure de ce cimetière n'en serait évidemment que rehaussé.

La Fabrique de Saint-Sulpice est responsable de la petite chapelle

L'avis du Conseil des monuments et sites du Québec émis dans le numéro d'hiver de *Continuité* n'a pas manqué d'attirer l'attention sur l'état déplorable de la petite chapelle de procession de Saint-Sulpice, la dernière du diocèse, classée monument historique par le ministère des Affaires culturelles en 1959.

Il faut tout d'abord préciser que l'avis omettait, et nous le regrettons, d'identifier la Fabrique comme étant la première responsable de l'entretien de cette chapelle dont elle est la propriétaire.

Dans le cas présent, le Conseil municipal n'a pas d'obligation légale à l'endroit de cet élément du patrimoine de Saint-Sulpice. Il n'en reste pas moins que l'intérêt démontré par la population pour son patrimoine ne peut que militer en faveur de la conservation de cette chapelle.

Le débat, dont la presse locale s'est faite l'écho, doit s'achever au plus tôt avec la réalisation des travaux indispensables, déjà jugés nécessaires en 1991. Voilà peut-être un cas où une corvée

volontaire périodique ou un chantier de jeunes, encadrés avec vigilance et professionnalisme, auraient pu permettre d'assurer en partie l'entretien du bâtiment dont l'état se détériore avec le temps. La chose est d'autant plus regrettable que de généreux paroissiens ont déjà manifesté leur volonté de participer financièrement aux travaux évalués à une dizaine de milliers de dollars. Bien sûr, la chapelle ne contient pas d'« objets de valeur à l'intérieur », comme le souligne un article publié dans un journal local, et

c'est fort heureux car ils seraient aujourd'hui dans un triste état ! Et si « une chapelle de procession ne dit plus grand-chose aujourd'hui » (*ibid.*), ce n'est qu'une raison supplémentaire pour que celle-ci soit conservée comme un précieux témoignage d'une pratique disparue. Cette chapelle appartient un peu à tout le monde, mais la décision de la restaurer ne peut être prise que par quelques-uns. Il faut profiter de la belle saison pour prolonger la vie de ce bâtiment unique. On n'en construira plus.

Une nouvelle vocation pour la petite gare de Mont-Laurier

Le dynamique Comité de la gare de Mont-Laurier, constitué en corporation en novembre 1994, s'emploie avec énergie à promouvoir de nouveaux usages pour cette gare désaffectée. Le 6 décembre 1994, le ministère du Patrimoine canadien vendait l'immeuble au gouvernement du Québec. Le bâtiment ne jouit donc plus de la protection de la Loi canadienne sur les gares ferroviaires patrimoniales. Pourtant, son intérêt patrimonial reste entier. « Dernière d'une série de gares construites le long de ce qui devint connu sous le nom de réseau des Laurentides du CP Rail, la gare de Mont-Laurier était intégralement reliée au développement des industries vitales de la coupe du bois et du tourisme qui rendaient possible la colonisation de la région. La gare illustre également le rôle important

qu'a joué le chemin de fer dans la genèse de la ville de Mont-Laurier. » (Commission des lieux et monuments historiques du Canada, 29 mai 1991)

Construite en 1909, la gare de Mont-Laurier était la dernière gare du *P'tit train du Nord* qui reliait Montréal aux Laurentides. Elle se trouve donc aujourd'hui à l'extrémité du parc linéaire de 200 km aménagé dans l'emprise de l'ancienne voie ferrée et dont l'ouverture est prévue pour le printemps 1996. La gare de Mont-Laurier continuera-t-elle à se détériorer, rendant, le temps venu, les travaux de réaménagement plus onéreux ?

Les possibilités de réutilisation ne manquent pourtant pas et le Comité local s'efforce d'y intéresser divers bailleurs de fonds. Des exemples de réutilisation de ces petites gares au



Les gens de Mont-Laurier veulent que leur petite gare trouve une nouvelle vocation ; ils n'hésitent pas à déployer les efforts nécessaires pour y arriver.

caractère bien particulier existent un peu partout au Québec, notamment à L'Annonciation, Prévost, Saint-Jean, Acton Vale, Sherbrooke, Compton, Lacolle et Aylmer. Le projet de réutiliser la gare de

Mont-Laurier est donc tout à fait viable. Et il est *in situ*, ce qui est toujours préférable au déplacement comme cela s'est fait à Saint-Jovite et à Lac-Nominingue. Encore une fois, le temps presse.



Le pavillon avicole de Sherbrooke en péril

Le pavillon avicole, situé sur le plateau Parc, près du cégep, a été construit au tout début des foires agricoles de Sherbrooke, dont la première édition remonte à 1886. Cette manifestation allait en quelques années acquérir une importance considérable et devenir, après celle de Toronto, la plus importante exposition agricole de l'Est du Canada. De ce fait, elle a joué un rôle majeur dans l'économie de la ville et de l'Estrie. Bâti selon un plan cruciforme, le pavillon avicole possède une porte double à chacune des façades. Un œil-de-bœuf, situé au-dessus de ces portes, ainsi qu'une tour en forme de campanile assure la circulation de l'air à l'intérieur. Certains éléments de décor, comme l'encadrement des fenêtres et des pignons,

Un plan d'aménagement a été dressé à Sherbrooke en vue des Jeux d'été qui doivent s'y tenir cette saison-ci. Ce plan prévoit la démolition du pavillon avicole, un bâtiment chargé de sens pour la région...

empruntent au style néo-classique du tournant du siècle. Propriété de la Ville, le pavillon avicole est actuellement très peu utilisé, si ce n'est pour abriter les productions artisanales lors des expositions agricoles. La municipalité de Sherbrooke recevra cet été les Jeux du Québec. Pour répondre aux besoins d'un tel événement, le site du plateau Parc a fait l'objet d'un plan d'aménagement prévoyant la démolition du pavillon. Le sort réservé à ce bâtiment a suscité l'opposition de divers organismes tels que le Fonds du patrimoine estrien.

Pour l'instant, le conseil municipal a suspendu son projet de démolition. L'Association générale des étudiants du Collège de Sherbrooke (AGEC) a montré un certain intérêt pour la conservation du site ainsi que pour son utilisation à des fins patrimoniales ou scolaires. L'AGEC discutera sous peu de l'avenir du site avec les représentants municipaux. Le CMSQ offre son soutien aux citoyens et aux organismes impliqués dans la préservation et la mise en valeur de ce témoin unique du patrimoine agricole estrien.

Les «catacondominiums» du cimetière Notre-Dame-des-Neiges

La multiplication d'importants mausolées sur le mont Royal soulève depuis quelques années une opposition croissante de plusieurs organismes. Sensibles à ces réactions, les administrateurs du cimetière Notre-Dame-des-Neiges songent à aménager des mausolées souterrains en creusant la montagne. Une telle solution peut-elle raisonnablement être envisagée sans qu'une évaluation globale et publique en ait été faite ? Inquiet des répercussions éventuelles d'un tel projet, un regroupement constitué du Conseil des monuments et sites du Québec, de la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges, des Amis de la Montagne, d'Héritage Montréal, de l'Écomusée de l'Au-Delà et du Centre de la Montagne a déposé le 20 mars dernier une requête devant le Conseil d'arrondis-

sement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Cette requête, adoptée malgré l'opposition des conseillers au pouvoir, invitait la Ville de Montréal à demander un plan de développement aux autorités du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de le soumettre à une véritable discussion publique. D'ailleurs, la Ville a déjà adressé pareille demande à de grandes institutions comme l'Université de Montréal et l'Université McGill qui ont finalement présenté leur plan de développement faisant état de leur projet d'expansion. Les administrateurs de cimetières n'auraient-ils pas dû être les premiers à faire cet exercice, eux qui sont responsables d'un extraordinaire patrimoine collectif, à la fois environnemental, historique et architectural ?

Les membres du comité Avis et prises de position

Diane Archambault-Malouin, historienne de l'art ; Josée Asselin, urbaniste ; Jean Belisle, historien ; Clermont Bourget, urbaniste ; Denise Caron, historienne ; Denis Couillard de l'Espinay, ingénieur ; Claudine Deom, diplômée en urbanisme et étudiante en études des arts ; Bernard Gagné, architecte ; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture ; Jacqueline Halle, historienne ; Jacques Laberge, consultant en urbanisme ; Louis La Rochelle, diplômé en architecture et sociologie ; Pierre Larochelle, professeur ; Diane Leblanc, historienne de l'art ; Michel Lessard, historien ; Clément Locat, ingénieur APMAQ ; Pierre Maranda, anthropologue ; Pierre Ramet, historien de l'art.

Les personnes-ressources du comité Avis et prises de position

Abitibi : Marc Côté ; Bas-Saint-Laurent : Clermont Bourget ; Charlevoix : Serge Gauthier ; Chaudière-Appalaches : Michel Lessard ; Côte-Nord : Pierre Frenet ; Estrie : Johanne Lacasse ; Gaspésie : Jean-Marie Fallu ; Montréal : Diane Archambault-Malouin ; Outaouais : Denise Latrimouille ; Saguenay-Lac-Saint-Jean : Russel Bouchard ; Trois-Rivières : Jean Roy.

Vous connaissez un monument ou un site en péril ? Contactez-nous :

Pierre Ramet, agent de liaison
Comité Avis et prises de position, région de l'Ouest du Québec
6130, rue de Bienville, Brossard (Québec) J4Z 1W8
Tél. : (514) 926-2204 Téléc. : (514) 926-2136
Nancy Vaillancourt, agente de liaison
Comité Avis et prises de position, région de l'Est du Québec
Conseil des monuments et sites du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél. : 1-800-494-4347 (418) 647-4347
Téléc. : (418) 647-6483